

12 Faits divers & Justice

Escroquerie en bande organisée Un ressortissant français écroué à Gros-Bouquet

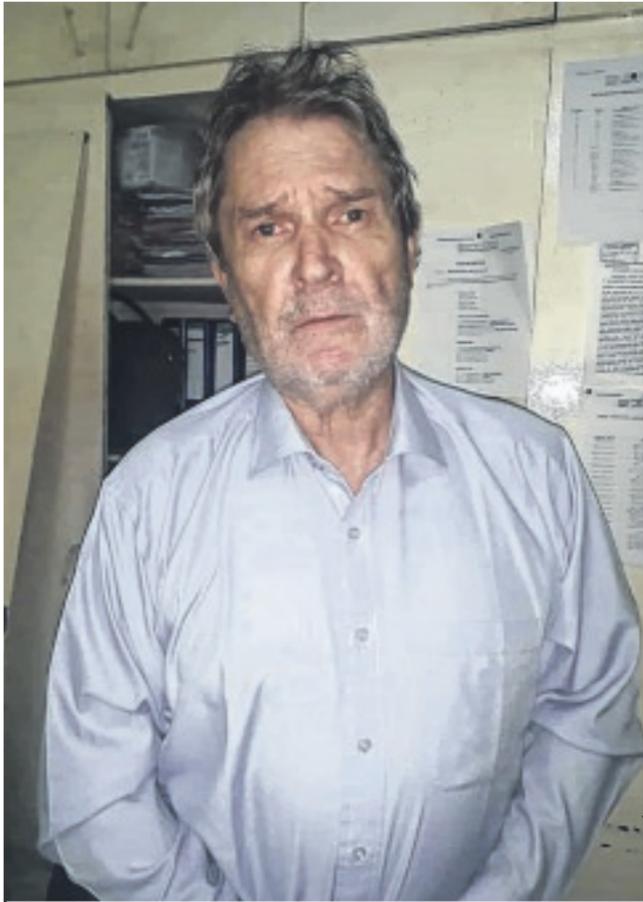


Photo : DR/ L'Union

Michel Robert Jacquet, le ressortissant français, soupçonné d'escroquerie, se trouve à Gros-Bouquet depuis la semaine dernière.



Photo : Abel Eyeghe/ L'Union

La bande utilisait de faux certificats d'import/export...

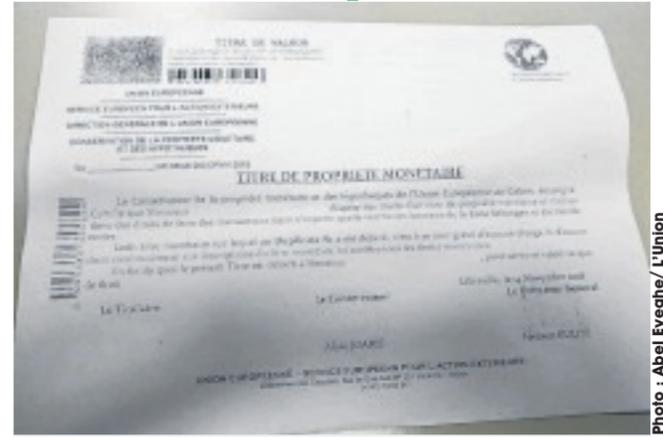


Photo : Abel Eyeghe/ L'Union

... un faux titre de propriété monétaire...

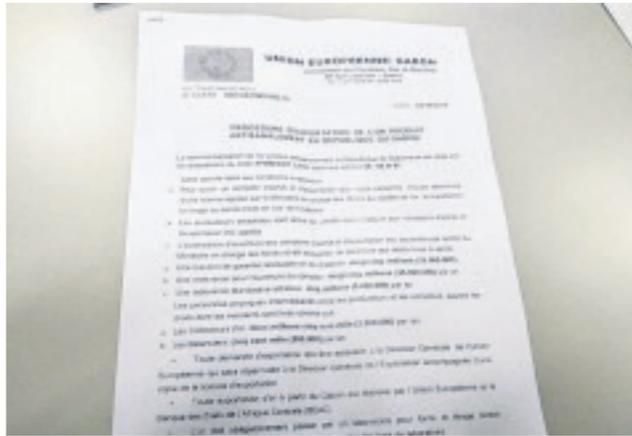


Photo : Abel Eyeghe/ L'Union

... et un document de l'Union Européenne pour raser ses victimes

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LA direction générale des recherches (DGR) a mis la main sur Michel Robert Jacquet, un ressortissant français. Ecroué la semaine dernière à la prison centrale de Libreville, il lui est reproché

des faits d'escroquerie en bande organisée. Selon, des sources judiciaires, Michel Robert Jacquet, récidiviste, serait impliqué dans plusieurs affaires tournant autour de la vente de l'or aux tiers contre des fortes sommes d'argent. Son dernier forfait en date remonte à un mois environ, lorsque le pré-

sumé escroc, à la tête d'une grosse organisation, aurait extorqué la somme de 60 millions de francs Cfa à un Gabonais, que ses complices auraient approché. La victime nous a expliqué comment Jacquet et sa bande ont procédé : " Au départ, j'ai été contacté par un individu qui prétendait me connaître.

Une fois la conversation établie entre nous, il m'a proposé la vente de l'or exploité par des villageois du côté de Ndjolé. Et m'a demandé d'acheter avant de me mettre en contact avec un ressortissant européen, qui n'est autre que ce M. Jacquet, qui devrait me repayer cet or plus cher. Mais avant, pour s'assurer qu'il s'agit véritable-

ment de l'or, M. Jacquet me met en contact avec un individu qui, lui, se fait passer pour leur expert en matière d'or. Celui-ci, à son tour, met à contribution une soi-disant structure d'analyse et de transformation". C'est ainsi, précise la victime, qu'elle a eu à payer à chacune de ces étapes par des transactions électroniques. " J'ai dépensé à la première échéance, 4 millions, puis 11 millions, ensuite 15 millions et enfin 30 millions, avant que je ne flaire le faux dans cette affaire. Et très rarement, j'ai rencontré mes interlocuteurs avec qui je suis en affaire", souligne t-il. Pour convaincre et raser leur victime, les escrocs présumés useraient de faux documents de l'Union Européenne, des certificats d'import-export, des Titres de pro-

priété monétaire... L'interpellation du Français intervient à la suite d'une plainte d'une autre victime, qui s'est rapprochée de la DGR pour dénoncer sieur Jacquet et sa bande. Lesquels lui auraient escroqué de l'argent en lui vendant de "l'huile de baleine" qui, en réalité, n'était que de l'huile de ...vidange mélangée à d'autres substances. C'est au poste de police que cette victime, appelée pour identification, reconnaîtra Jacquet qui, malgré tout, niera les faits. Depuis la semaine dernière, il est écroué à la prison de Libreville, en attendant que ses présumés complices, activement recherchés par les officiers de police judiciaire (OPJ), le rejoigne.

Litige foncier à Malibé II

Cinq hectares de parcelles pour les populations impactées par le projet immobilier



Photo : LRA/ L'Union

Georges Kassavi et Désirée Singatady, maire du premier arrondissement de la commune d'Akanda, sur le site...



Photo : LRA

...de relogement déjà nettoyé

L.R.A.
Libreville/Gabon

S'ACHEMINE-T-ON vers un épilogue heureux de ce que d'aucuns ont qualifié de litige foncier d'Akanda ? Il semble que oui. En effet, le 8 mai dernier, un point de la conciliation préconisée par le procureur de la République a été finalisé. La société immobilière Internatio-

nal leader building group (ILBG), dont Georges Kassavi est le gérant, devait, en collaboration avec les experts de l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC), effectuer un métrage des habitations sur l'emprise du projet dont le cumul devait être soustrait de sa zone d'exploitation. Le 15 mai, la cinquantaine de personnes impactées par ce vaste projet immobilier a donc été

convoquée par le maire du 1er arrondissement de la commune d'Akanda et médiatrice de cette conciliation, Désirée Singatady, sur le site affecté à leur prochain relogement, pour leur présenter les 5 hectares de parcelle déjà nettoyés. " Nous sommes venus montrer la superficie nettoyée sur laquelle seront relogées les personnes, une cinquantaine dont les familles autochtones, les acquéreurs, et celles

qui y faisaient des plantations, se trouvant sur l'emprise du projet. Nous avons trouvé un arrangement pour leur attribuer des superficies bien déterminées. Je dois remercier l'assistance et l'implication personnelle de la commune, représentée par Mme Singatady, ainsi que le procureur qui ne cesse chaque fois d'envoyer des émissaires pour s'assurer que les choses évoluent dans le bon sens", s'est félicité Georges Kas-

savi. **ISSUE FAVORABLE**• Un avis partagé par Jean de Dieu Mayombo, président du collectif des populations : " Nous sommes très satisfaits de la tournure des événements", repris en écho par Oswald Maounda, acquéreur impacté par le projet immobilier de ILBG : " M. Kassavi va reloger les personnes impactées par son projet. Tout le monde est satisfait du consensus trouvé d'autant que les

parcelles, objet du relogement, sont accompagnées d'un titre foncier." Pour rappel, la société International leader building group a signé, le 15 mars 2019, avec l'équipe communale sortante, qui avait à sa tête Ernest Ongandaga, une convention d'aménagement de plus de 77 hectares de terre dans la zone de Malibé II. Les populations s'étaient alors constituées en collectif pour éviter de se faire spolier leurs terres.